



## Amikuze Athlétic Club - USSPA Athlétisme

170 chemin Ur Alde

64120 Saint-Palais

Tél: 06.12.81.65.46

Mail : [athletisme.usspa@gmail.com](mailto:athletisme.usspa@gmail.com)



### Règlement Amikuz'Trail Dimanche 3 novembre 2024

**Départ et Arrivée auront lieu à l'Esplanade du Marché couvert - 64120 Saint-Palais**

#### **Article 1** : Présentation et épreuves

L'Amikuze Athlétic Club - USSPA Athlétisme Saint-Palais organise la 2ème édition de l'Amikuz'trail :

- Randonnée gourmande : parcours identique au Trail découverte. Départ à 8h45, inscription 5€
- Trail des Pitchouns : enfant (6-8 ans) : 1 km Tour de ville. Départ à 11h15, inscription gratuite.
- Trail Découverte : 13.7 km/466 m dénivelé, 15% sur route et 75% chemin et sous-bois. Départ à 9h15, inscription 14€
- Trail Aventure : 20.3 km / 700 m dénivelé, 8% sur route et 82% chemin et sous-bois à réaliser individuellement ou en équipe. Départ à 9h00, inscription 20€

#### **Précisions pour le Trail Aventure en équipe :**

3 équipiers :

Un seul équipier au départ de l'épreuve. Il effectue seul la course jusqu'au kilomètre 12, puis court en binôme du km 12 (chapelle de Soyhartze) jusqu'au km 19 (Entreprise Castillon/Socatp). Au km 19, un enfant de moins de 12 ans se joint à son équipe et l'équipe complète termine ensemble jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les binômes 2 et 3 devront se rendre par leur propre moyen au départ de leur course.

#### **Article 2** : Conditions d'inscription

La participation aux courses est ouverte à toute personne, homme, femme ou enfant, dans le respect de la réglementation de la FFA.

- Pour la randonnée, les enfants de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et être sous sa responsabilité.
- Le Trail des Pitchouns est réservé aux enfants de 6-8 ans. Ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et être sous sa responsabilité. Les inscriptions se feront sur place le dimanche entre 9h15 et 9h45. Un certificat médical n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de classement, des récompenses seront prévues pour tous les arrivants.
- Le Trail Découverte est ouvert à partir de l'âge de 16 ans (né.e en 2008 et avant), aux licenciés.es de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) à jour (validité à la date de la manifestation) et aux non-licenciés.es ayant un PPS (Parcours de Prévention Santé) daté de moins de trois mois avant le départ de la course.

- Le Trail Aventure Individuel est ouvert à partir de l'âge de 18 ans (année de naissance 2006), aux licenciés.es de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) à jour (validité à la date de la manifestation) et aux non-licenciés.es ayant un PPS (Parcours de Prévention Santé) daté de moins de trois mois avant le départ de la course.

- Le Trail Aventure Equipe :

L'étape Départ-km 12 doit être réalisée par un athlète majeur au jour de l'épreuve.

L'étape Km 12 à km 20 peut être réalisée par un équipier de 14 ans et + (né.e 2010 et avant)

(**variante** : si le 2ème équipier est âgé entre 12 ans et 14 ans (né.e entre 2010 et 2012), il attendra son binôme au km 14 en bas de Soyhartze)

L'étape km 19 à l'arrivée par un enfant de 7 à 11 ans (nés entre 2013 et 2017).

### **Article 3** : Inscription trail et randonnée

L'inscription au trail se fera sur le site pb-organisation.com. Elle sera validée avec le paiement en ligne des droits d'engagement et la fourniture d'un PPS de moins de 3 mois ou de la licence FFA en cours de validité. Il sera également possible de s'inscrire sur place le dimanche entre 7h30 et 8h45. Le paiement s'effectuera sur place.

L'inscription à la randonnée se fera sur le site pb-organisation.com. Elle sera validée avec le paiement en ligne des droits d'engagement. Il sera également possible de s'inscrire sur place le dimanche entre 7h30 et 8h15. Le paiement s'effectuera sur place. Un certificat médical n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de classement.

### **Article 4** : Annulation d'une inscription

En cas de demande d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 5** : Le retrait des dossards

Cela sera possible : le dimanche 3 novembre à partir de 7h30, à proximité de la ligne de départ.

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course. Il sera disposé sur le torse pour permettre l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle. Il est de la responsabilité de chaque coureur et coureuse d'être présent.e au moins 30 mn avant le départ. Il sera prévu sur la plus longue distance au moins deux points de ravitaillement. Le parcours est balisé. Il est de la responsabilité de chaque coureur et coureuse de surveiller le marquage pour rester sur le tracé. Ne plus voir de balisage sur 100 m signifie avoir quitté le parcours.

Tout abandon, tout problème ou accident devra être signalé au poste de contrôle (ou ravitaillement) le plus proche. Les concurrents.es se doivent secours et entraide. Sauf en cas de blessure, il n'est pas possible d'abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. En cas d'abandon, la personne doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y rendre son dossard.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours et les consignes de sécurité en fonction des conditions météorologiques.

L'assistance médicale sur le parcours sera assurée par des secouristes bénévoles.

Les participants.es s'engagent à ne pas exercer de poursuite envers l'organisateur pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation sportive.

### **Article 6** : Matériel

L'usage des bâtons est autorisé. Les concurrents.es ont le libre choix du matériel qu'ils estiment leur être nécessaire.

**Article 7 : Eco-gestes et comportements responsables**

L'équipe organisatrice attire l'attention des concurrents.es sur l'importance d'avoir une attitude respectueuse pour les habitants.es qui vous accueillent. Elle demande aussi de réaliser quelques gestes simples pour prendre soin des sites dans lesquels se déroulent les courses.

Être discret.e pour respecter la quiétude des lieux que vous allez traverser.

Respecter l'ensemble des bénévoles qui permettent le bon déroulement de la course et sans lesquels.les cet événement ne pourrait avoir lieu.

Se garer sur les zones de parking autorisées vers lesquelles vous serez orienté.es par les bénévoles.

Être acteur et actrice de la propreté du site et préserver sa biodiversité : conserver vos déchets sur le parcours et mettez-les dans les points de collecte à votre arrivée.

Être équipé(e) de son propre matériel pour prendre de l'eau : poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet réutilisable...

**Article 8 :** Droit à l'image. Chaque coureur et coureuse renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

**Article 9 : Assurances - responsabilité**

L'Amikuze Athlétic club - USSPA Amikuze Athlétisme Saint-Palais est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licencié.es bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants.es non-licenciés.es de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux participants.es de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est déchargée.

**Article 10 : Respect du règlement - Conditions générales**

Chaque participant.e inscrit.e à l'une des épreuves s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'événement.